



**Rapport financier sur les comptes de l'OMS
pour 1998-1999, rapport du Commissaire aux Comptes
et observations y relatives au nom du Conseil exécutif ;
rapport du vérificateur intérieur des comptes**

**Premier rapport du Comité de l'Administration,
du Budget et des Finances du Conseil exécutif à la
Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé**

1. La treizième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances (ABFC) s'est tenue à Genève le 12 mai 2000 sous la présidence du Professeur T. Zeltner (Suisse). La liste des participants est jointe au présent document (annexe).
2. Un conseiller d'un membre du Conseil exécutif a appelé l'attention du Président sur le fait qu'il n'y avait pas de services d'interprétation pour le russe et que certains documents n'étaient pas disponibles en russe. Il a demandé si la réunion ne devrait pas être ajournée.
3. Le Secrétariat a confirmé que tous les documents de la réunion étaient désormais disponibles en russe et a présenté des excuses pour le malentendu à l'origine du fait que les services d'interprétation n'étaient fournis que du russe vers l'anglais.
4. Le Comité, avec l'acquiescement de la personne qui a soulevé cette question, a décidé de poursuivre la réunion, à condition que des services d'interprétation complets soient prévus pour toutes les réunions futures.
5. L'ordre du jour provisoire a été adopté¹ et le Président a souhaité la bienvenue au Président du Conseil exécutif et au Président de la Commission de Vérification des Comptes.

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'OMS POUR 1998-1999 (documents A53/17 et A53/17 Add.1)

6. Le Comité a pris note du fait qu'en vue d'étudier un document aussi important que le rapport financier et les états financiers vérifiés de manière approfondie, il fallait disposer de suffisamment de

¹ Document EBABFC13/1.

temps pour une évaluation préalable. A cet égard, un certain nombre de membres se sont inquiétés de la réception tardive des documents. Un membre a dit que ce document de fond de 117 pages avait été reçu le 8 mai 2000, ce qui n'avait laissé aux participants que quatre jours pour l'évaluation. Le temps a manqué pour consulter d'autres parties intéressées au niveau national. Le Comité a également pris note du fait que, même si les documents figuraient maintenant sur Internet, ils n'étaient pas toujours prêts à être téléchargés aux dates indiquées.

7. Le Secrétariat a présenté ses excuses aux membres qui n'avaient pas reçu leurs documents à temps malgré leur expédition le 25 avril et a reconnu que l'on s'était déjà préoccupé des retards constatés dans la distribution des documents. Trois mois étaient nécessaires pour clore les comptes de l'Organisation à la fin d'un exercice, préparer le rapport financier et achever la vérification externe. On étudierait comment améliorer l'accessibilité électronique et calculer le temps écoulé entre l'envoi des documents par l'Organisation et leur réception par les Etats Membres. En réponse à une demande précise, il a été convenu qu'à l'avenir, tous les membres recevraient les documents relatifs aux points de l'ordre du jour au moins deux semaines avant la date de la réunion pertinente soit sous forme électronique, soit sur copie papier par exprès, et que le rapport financier et les états financiers vérifiés seraient fournis au moins trois semaines à l'avance.

8. Le Comité a pris note des points essentiels du rapport financier.

- Ce rapport comprend des changements importants dans la présentation par rapport au précédent rapport financier et est conforme aux normes comptables du système des Nations Unies.
- Par rapport à l'exercice précédent, les recettes – toutes sources confondues, c'est-à-dire le budget ordinaire, les fonds extrabudgétaires et fiduciaires – ont augmenté de 13 % et les dépenses consacrées aux activités du programme de l'OMS de 11 %. Le budget ordinaire pour 1998-1999 est demeuré le même que pour l'exercice précédent, mais les fonds extrabudgétaires ont augmenté considérablement, à savoir de 42 %.
- Un crédit de US \$93,8 millions a été prévu pour couvrir les retards dans la collecte des contributions conformément aux politiques comptables en vigueur, soit le montant des contributions pour l'exercice 1998-1999 non versées par les Etats Membres au 31 décembre 1999.
- Le solde définitif du budget ordinaire au 31 décembre 1999 était négatif (-US \$63,1 millions) ; l'Organisation avait emprunté ce montant sur des fonds internes afin de financer l'exécution du budget ordinaire. Les ressources du fonds de roulement, à savoir US \$31 millions, avaient également été intégralement prélevées.
- Compte tenu des effets favorables du mécanisme de compensation des pertes au change, les ouvertures de crédits définitives pour l'exercice s'élevaient à US \$837,4 millions. Le montant total des engagements de dépenses s'élevait à US \$812,1 millions, ce qui laissait US \$25,3 millions du budget effectif disponibles. Toutefois, il aurait été nécessaire d'accroître l'emprunt interne pour exécuter le solde du budget approuvé (US \$25,3 millions).

9. Le Comité a fait observer que, d'un point de vue financier, l'Organisation allait dans la bonne direction. Le niveau de l'emprunt interne était en baisse, de même que le niveau des arriérés de contributions ; le taux de collecte des contributions s'améliorait tandis que le montant des engagements non réglés du budget ordinaire baissait.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES DU CONSEIL EXECUTIF (document EBAC2/2)

10. Le Comité a pris note des points saillants du premier rapport de la deuxième réunion de la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif.

- Le Commissaire aux Comptes a émis une opinion sans réserve sur la vérification des comptes pour l'exercice considéré.
- La Commission s'est déclarée préoccupée par le niveau des engagements non réglés. Le Commissaire aux Comptes a indiqué que des vérifications avaient été entreprises à cet égard, mais il a souligné que la question n'avait pas été considérée comme devant impérativement figurer dans l'opinion générale sur la vérification des comptes de l'OMS. Cette question avait également fait l'objet d'une étude à l'échelle du système des Nations Unies au sein du Groupe mixte des vérificateurs externes des comptes et serait suivie et examinée lors de la prochaine réunion de celui-ci. L'attention a été appelée sur le fait que les normes comptables et les politiques de l'OMS reposaient sur une comptabilité d'exercice et qu'une approche prudente était suivie pour l'enregistrement des engagements financiers.
- La Commission a examiné les questions liées entre elles du budget ordinaire non exécuté, des emprunts internes et du très faible niveau du fonds de roulement de l'OMS. Elle a pris acte avec satisfaction de la tendance positive concernant le recouvrement des contributions, qui permet de réduire le recours aux emprunts internes. Elle a estimé que le plan d'incitation financière méritait d'être examiné plus en profondeur.
- Elle s'est déclarée satisfaite de la transparence et de la clarté du rapport financier, dont s'était aussi loué le Commissaire aux Comptes.
- Le Commissaire aux Comptes a formulé de nombreuses recommandations pratiques. La Commission a demandé qu'un tableau des recommandations soit établi, précisant l'ancienneté de ces recommandations, l'état d'avancement de leur application et les observations du Secrétariat, le cas échéant.
- Elle a pris note de l'avancement de la planification opérationnelle pour 2000-2001 et de l'élaboration en cours d'un système intégré de planification, de surveillance, d'évaluation et de notification, qui sera opérationnel pour l'exercice 2002-2003.
- Elle a pris acte des recommandations détaillées du Commissaire aux Comptes sur la vérification informatique des contrôles généraux effectués au sein du système d'appui à l'information administrative et financière à l'OMS, à Genève, sur la gestion de la trésorerie et sur la gestion de l'environnement.
- Le rapport sur les questions de vérification intérieure des comptes a été examiné et le vérificateur intérieur a confirmé qu'à l'OMS, le système de vérification intérieure des comptes dans son ensemble était adéquat.
- La Commission de Vérification des Comptes a recommandé que soient approuvés le rapport financier du Directeur général et les états financiers vérifiés pour l'exercice

1^{er} janvier 1998-31 décembre 1999 et le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.

11. Le Président a invité le représentant du Commissaire aux Comptes et le vérificateur intérieur des comptes à présenter leurs observations ; tous deux ont confirmé qu'ils approuvaient le premier rapport de la deuxième réunion de la Commission de Vérification des Comptes.

12. Le Comité s'est félicité du rapport financier et des conclusions détaillées du Commissaire aux Comptes. Il a invité instamment le Secrétariat à revoir le mandat du Comité consultatif sur les placements ; à examiner les recommandations du Commissaire aux Comptes sur les contrôles dans un environnement informatisé ; à revoir le nombre de comptes bancaires ; et à mettre au point des procédures pour que les boursiers soient plus nombreux à soumettre les rapports prévus au cours et à la fin de la période de leur bourse.

RECOMMANDATION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

13. Le Comité, après avoir examiné le rapport financier pour le compte du Conseil exécutif et avoir tenu dûment compte du premier rapport de la deuxième réunion de la Commission de Vérification des Comptes, du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport du vérificateur intérieur des comptes, recommande à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 1998-31 décembre 1999 et le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé ;¹

Ayant pris acte du premier rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé ;²

ACCEPTE le rapport financier du Directeur général et les états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 1998-31 décembre 1999 et le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.

¹ Documents A53/17 et A53/17 Add.1.

² Document A53/18.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

Allemagne

M. H. Voigtländer (membre)

M. K. Botzet (conseiller)

Bangladesh

Professeur S. M. Ali (membre)

Chine

M. Liu Peilong (membre)

M. Xu Nanshan (conseiller)

Dr Qi Qingdong (conseiller)

Chypre

Dr C. Komodikis (suppléant)

Comores

Dr M. Toyb (membre)

Etats-Unis d'Amérique

M. T. Novotny (membre)

Mme A. Blackwood (conseiller)

Mme K. Johnson (conseiller)

M. E. M. Southwick (conseiller)

Suisse

M. T. Zeltner (membre)

M. F. Gruber (conseiller)

= = =